



**Bastia**  
CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022

**Objet : Demande de subvention à la Collectivité de Corse dans le cadre d'acquisitions de collections pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville au titre de l'année 2023**

**Date de la convocation :** 10 novembre 2022

**Date d'affichage de la convocation :** 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 30**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

### **Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;  
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** le guide des aides Culture de la Collectivité de Corse et notamment le volet « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques » ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

**Considérant** l'objectif de la ville de Bastia de développement et d'élargissement à de nouveaux publics de la lecture et de l'offre culturelle ;

**Considérant** que les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville envisagent d'acquérir des ouvrages et des documents multimédias pour un montant de 68 424,50 € HT ;

**Considérant** la mise à disposition de ces fonds permettant, entre autres, une exploitation pour l'organisation de conférences, expositions et actions d'animations diverses ;

**Considérant** que ces acquisitions peuvent être subventionnées au titre de « l'aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques ».

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité. Monsieur Gilles SIMEONI ne participe pas au vote*

**Article 1 :**

- **Approuve** le programme d'acquisitions des collections au titre 2023 pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville.

**Article 2 :**

- **Approuve** le plan de financement suivant :

| Dépenses  |                  | Recettes  |                            |
|---|------------------|---|----------------------------|
| Libellé   | Montant HT en €  | Libellé   | Montant HT en €            |
| Acquisitions de collections 2023 pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville | 68 424,50        | CC – Règlement des aides Culture – « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques » (60%)<br>Ville (40%) | 41 054,70<br><br>27 369,80 |
| <b>Total dépenses</b>   | <b>68 424,50</b> | <b>Total recettes</b>   | <b>68 424,50</b>           |

**Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laura ORSINI-SAULI

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*